



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 février 2017
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 23 février 2017, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport de la Nouvelle-Zélande établi en application du paragraphe 36 de la résolution 2321 (2016) du Conseil (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 23 février 2017
adressée au Président du Comité par la Mission permanente
de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport de la Nouvelle-Zélande sur l'application
de la résolution 2321 (2016) du Conseil de sécurité**

Au paragraphe 36 de sa résolution 2321 (2016), le Conseil de sécurité a invité tous les États à lui faire rapport dans les 90 jours suivant l'adoption de la résolution, et par la suite à la demande du Comité, sur les mesures concrètes qu'ils avaient prises pour appliquer effectivement ses dispositions.

La Nouvelle-Zélande tient à informer le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) qu'elle applique déjà de nombreuses dispositions de la résolution 2321 (2016) dans le cadre de sa politique actuelle et de la Réglementation de 2006 relative aux sanctions de l'ONU contre la République populaire démocratique de Corée (dernière modification en 2013). L'application des autres dispositions de la résolution est bien engagée. À cet égard, la Nouvelle-Zélande prend acte de la Notice d'aide à l'application n° 2 comportant des indications relatives à l'établissement et à la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre, dont la dernière mise à jour par le Comité remonte au 25 janvier 2017. Elle présentera un autre rapport au Comité dès que les dispositions restantes auront été appliquées au niveau national.